



LYCEE LA HOTOIE
Rue du Bâtonnier Mahiu – BP 61602
80016 AMIENS cedex 1
Tél : 03.22.22.47.47
E-mail : hotoiesecretariatscolarite@ac-amiens.fr
Site : www.lyceelahotoie.org

1STMG

DOSSIER DE REINSCRIPTION RENTREE 2024

Le dossier de réinscription sera accepté sous réserve des décisions du conseil de classe du troisième trimestre et de l'affectation par les services du rectorat le cas échéant.

NOM de l'élève :

Prénom :

Sexe : masculin féminin

Redoublant : non oui - Classe précédente en 2023/2024 :

ENSEIGNEMENTS OBLIGATOIRES	Sections spécifiques	<input type="checkbox"/> Pas de section spécifique <input type="checkbox"/> Section EURO en langues vivantes: <input type="checkbox"/> espagnol (histoire géographie) <input type="checkbox"/> anglais (histoire géographie) <input type="checkbox"/> Section SHN (<i>sportif de haut niveau</i>) <input type="checkbox"/> Hockey <input type="checkbox"/> Athlétisme <input type="checkbox"/> Football <input type="checkbox"/> Judo
	Langues vivantes	(LV1 anglais pour tous les élèves) <input type="checkbox"/> Allemand 2 <input type="checkbox"/> Espagnol 2 <input type="checkbox"/> Italien 2 <input type="checkbox"/> Portugais 2
NON obligatoires	Options facultatives (un seul choix possible)	<input type="checkbox"/> Arts plastiques <input type="checkbox"/> Théâtre <input type="checkbox"/> Cinéma audio visuel <input type="checkbox"/> EPS éducation physique et sportive

Régime

- Externe
 Demi pensionnaire
 Intern(e) (sous réserve des places disponibles) pour la raison suivante :
 SHN
 Autres

REGLEMENT INTERIEUR DU LYCEE LA HOTOIE.

Le retour du dossier de réinscription vaut adhésion au respect du règlement intérieur de l'établissement. Le règlement intérieur peut être consulté sur le site internet du lycée.

CHARTE INFORMATIQUE.

Le retour du dossier de réinscription vaut adhésion à la charte informatique du lycée et s'engage à la respecter sous peine de voir appliquer les sanctions prévues. Il reconnaît également avoir été informé(e) que des dispositions techniques ont été prises (contrôle effectué lors des connexions, suivi de l'utilisation des différents postes) afin de vérifier que l'usage du réseau informatique est bien conforme aux règles indiquées dans la présente charte.

Un nom d'utilisateur ainsi qu'un mot de passe sera communiqué par le professeur principal à la rentrée.

OPTIONS ET LANGUES DEMANDEES

Les options et langues demandées par l'élève et ses parents sont notées ci-dessus.
Un changement en cours d'année ne sera plus possible après une période d'essai indiquée en début d'année scolaire.

La présence du lycéen aux cours correspondants à ces options choisies est obligatoire.
Les signatures apposées ci-dessous engagent l'élève et ses parents au respect de ces options.

INTERNAT

L'internat du lycée offre un nombre de place limité. Les familles seront informées par courrier ou par mail de l'admission ou de la non admission de leur enfant à l'internat mi juillet.

DATE :

Signature de l'élève :

Signature d'un responsable légal :

La date, les horaires de rentrée et les listes de manuels scolaires seront communiquées sur le site du lycée début juillet 2024.



FICHE DE RENSEIGNEMENTS

Information sur le traitement de vos données personnelles

Les renseignements demandés sur cette fiche sont indispensables à l'établissement de votre enfant pour gérer sa scolarité et pour vous contacter à tout moment, en particulier en cas d'urgence.

Ces informations sont également utiles à l'académie et au ministère pour mieux connaître les établissements et contribuer à leur bon fonctionnement.

C'est pourquoi il est important de remplir cette fiche avec soin et de signaler dès que possible à l'établissement tout changement (coordonnées, situation familiale...).

Les informations que vous donnez au moyen de cette fiche sont enregistrées par l'établissement dans l'application **SIECLE** (Système d'information pour les élèves des collèges, des lycées et pour les établissements).

Qu'est-ce que l'application SIECLE ?

Finalités et bases légales

SIECLE est un traitement de données à caractère personnel mis en œuvre par le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse :

- **pour le contrôle de l'obligation d'instruction**, au titre d'une **obligation légale** auquel l'établissement est soumis au sens du c) de l'article 6 du règlement général (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 sur la protection des données (RGPD)
- **pour la gestion administrative, pédagogique et financière des élèves, des apprentis et des étudiants des collèges et des lycées**, dans le cadre de l'exécution d'une mission d'intérêt public au sens du e) de l'article 6 du RGPD

Données traitées et durée de conservation

En vertu de l'article L113-12 du Code des Relations entre le Public et l'Administration (CRPA), les données vous concernant ainsi que celles de votre enfant, déjà connues de l'Education Nationale, proviennent :

- pour l'entrée en 6^{ème}, d'AFFELNET 6ème
- pour l'entrée au lycée, d'AFFELNET Lycée

L'identifiant national élève est issu du RNIE (répertoire national des identifiants élèves).

Ces applications sont mises en œuvre par le ministère en charge de l'Éducation nationale.

Les données relatives aux étudiants entrant en section de technicien supérieur et en classes préparatoires aux grandes écoles sont issues de l'application PARCOURSUP, mis en œuvre par le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Les données fiscales nécessaires à l'étude des demandes de bourse sont issues du système d'information de la direction générale des finances publiques, en application du II de l'article 114-8 du CRPA.

L'ensemble des données est conservé jusqu'à l'expiration d'un délai d'un an après la fin de la dernière année scolaire dans un établissement du second degré.

Destinataires des données

Les personnels de l'établissement de votre enfant, ceux des services départementaux de l'Education Nationale et des services académiques, ceux du ministère et ceux des collectivités territoriales (commune, département, région) peuvent accéder à certaines de vos données, dans la limite de ce qui est nécessaire à leurs missions.

Quels sont vos droits et comment les exercer ?

Vous pouvez exercer vos droits d'accès, de rectification, de limitation définis par les articles 15, 16 et 18 du RGPD, ainsi que ceux prévus à l'article 85 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés auprès du chef d'établissement.

Pour l'exercice de votre droit d'opposition, défini par l'article 21 du RGPD, vous pouvez adresser votre demande au ministère, par courriel, à cette adresse : dgesco.protection-donnees@education.gouv.fr

Ce droit d'opposition ne s'applique pas pour la collecte et le traitement de données nécessaires aux fins de contrôle de l'obligation d'instruction.

Pour exercer vos droits ou pour toute question sur le traitement de vos données, vous pouvez contacter le délégué à la protection des données du ministère :

- par courriel, à dpd@education.gouv.fr
- au moyen du formulaire de contact en ligne : <http://www.education.gouv.fr/pid33441/nous-contacter.html#RGPD>
- ou par courrier postal, à : *Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse
À l'attention du délégué à la protection des données (DPD)
110, rue de Grenelle
75357 Paris Cedex 07*

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits ne sont pas respectés ou que le traitement n'est pas conforme aux règles de protection des données, vous pouvez adresser une réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) :

- au moyen du formulaire de contact en ligne : <https://www.cnil.fr/fr/vous-souhaitez-contacter-la-cnil>
- ou par courrier postal, à : *Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés
3 Place de Fontenoy
TSA 80715
75334 PARIS CEDEX 07.*

À l'occasion de ces démarches, il peut vous être demandé de communiquer d'autres informations permettant de prouver votre identité, par exemple la photocopie d'un titre d'identité portant votre signature.

Pour en savoir plus sur SIECLE : www.education.gouv.fr/siecle

Merci de vous assurer de l'accord des autres personnes dont vous fournissez les coordonnées ci-après, et de les informer de l'utilisation qui sera faite par l'établissement de leurs données personnelles.

Professions et catégories socio-professionnelles - Codes à reporter en page 3, « représentants légaux »

Code	Libellé	Code	Libellé
AGRICULTEURS EXPLOITANTS		OUVRIERS	
10	Agriculteurs exploitants	62	Ouvriers qualifiés de type industriel
ARTISANS, COMMERÇANTS ET CHEFS D'ENTREPRISE		63	Ouvriers qualifiés de type artisanal
21	Artisans	64	Chauffeurs
22	Commerçants et assimilés	65	Ouvriers qualifiés de la manutention, du magasinage et du transport
23	Chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus	67	Ouvriers non qualifiés de type industriel
CADRES ET PROFESSIONS INTELLECTUELLES		68	Ouvriers non qualifiés de type artisanal
31	Professions libérales	69	Ouvriers agricoles
33	Cadres de la fonction publique	RETRAITES	
34	Professeurs, professions scientifiques	71	Retraités agriculteurs exploitants
35	Professions de l'information, des arts et des spectacles	72	Retraités artisans, commerçants, chefs d'entreprise
37	Cadres administratifs et commerciaux d'entreprise	74	Anciens cadres
38	Ingénieurs et cadres techniques d'entreprise	75	Anciennes professions intermédiaires
PROFESSIONS INTERMÉDIAIRES		77	Anciens employés
42	Professeurs des écoles, instituteurs et assimilés	78	Anciens ouvriers
43	Professions intermédiaires de la santé et du travail social	PERSONNES SANS ACTIVITE PROFESSIONNELLE	
44	Clergé, religieux	81	Chômeurs n'ayant jamais travaillé
45	Professions intermédiaires administratives de la fonction publique	83	Militaires du contingent
46	Professions intermédiaires administratives commerciales en entreprise	84	Elèves, étudiants
47	Techniciens	85	Personnes sans activité professionnelle < 60 ans (sauf retraités)
48	Contremaîtres, agents de maîtrise	86	Personnes sans activité professionnelle >= 60 ans (sauf retraités)
EMPLOYES			
52	Employés civils et agents de service de la fonction publique		
53	Policiers et militaires		
54	Employés administratifs d'entreprise		
55	Employés de commerce		
56	Personnels des services directs aux particuliers		

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

Formation :

Classe 2024/2025 :

Les champs suivis d'un astérisque (*) sont obligatoires.

Classe 2023/2024 :

Lycée 2023/2024 :

IDENTITÉ DE L'ÉLÈVE

Nom de famille* (1) : Sexe* : F M

Nom d'usage (2) : Né(e) le* :

Prénom 1* (3) : Prénom 2 : Prénom 3 :

Pays de naissance* : Département de naissance* (4) :

Commune de naissance* (4) : Nationalité* :

L'élève habite* (5) : Chez

Ou possède sa propre adresse

Code postal : Commune :

Pays : @ Courriel :

☎ Domicile : ☎ Travail : ☎ Mobile :

(1) Nom de famille : nom de naissance, obligatoire (2) Nom d'usage : à compléter si différent du nom de famille, par ex. nom d'époux/épouse
(3) Prénoms : dans l'ordre de l'état civil (4) Département (ex : 075) et commune de naissance : pour les élèves nés en France
(5) L'élève habite : n'indiquer qu'un seul responsable parmi les représentants légaux ou la personne en charge, même si l'élève habite chez ses deux parents, ensemble ou séparément ; sinon indiquer la propre adresse de l'élève

REPRÉSENTANTS LÉGAUX

Un représentant légal détient l'autorité parentale sur l'élève mineur soit par nature (parents), soit sur décision de justice. Il peut accomplir tous les actes relatifs à la scolarité de l'élève.

Lien avec l'élève* : A contacter en priorité :

Ce lien est à choisir parmi : mère, père, ascendant (grand-parent), fratrie (sœur, frère), autre membre de la famille (oncle, tante, cousin, etc.), tuteur, élève lui-même (pour les élèves majeurs), Aide Sociale à l'Enfance, éducateur, assistant familial, autre lien (ex. : beau-parent).

Nom de famille* : Civilité* : Mme M

Nom d'usage : Prénom* :

Profession ou catégorie socio-professionnelle* : (pour déterminer le code correspondant à votre situation, voir page 2)

Adresse* :

Code postal* : Commune* :

Pays* : @ Courriel :

☎ Domicile : ☎ Travail : ☎ Mobile :

J'accepte de transmettre mes adresse et courriel aux associations de parents d'élèves : de recevoir des SMS :

Lien avec l'élève* : A contacter en priorité :

Nom de famille* : Civilité* : Mme M

Nom d'usage : Prénom* :

Profession ou catégorie socio-professionnelle* : (pour déterminer le code correspondant à votre situation, voir page 2)

Adresse* :

Code postal* : Commune* :

Pays* : @ Courriel :

 Domicile :  Travail :  Mobile :

J'accepte de transmettre mes adresse et courriel aux associations de parents d'élèves : de recevoir des SMS :

PERSONNE EN CHARGE DE L'ÉLÈVE

A contacter en priorité :

La *personne en charge*, lorsqu'elle existe, est différente des représentants légaux de la page précédente : elle n'a pas l'autorité parentale sur l'élève mineur, elle héberge l'élève sur décision de justice ou avec l'accord des parents, et elle est responsable de l'obligation scolaire.

Lien avec l'élève* : Civilité* : Mme M



Nom de famille* :

Nom d'usage : Prénom* :

Adresse* :

Code postal* : Commune* :

Pays* : @ Courriel :

 Domicile :  Travail :  Mobile :

J'accepte de transmettre mes adresse et courriel aux associations de parents d'élèves : de recevoir des SMS :

AUTRE PERSONNE À CONTACTER

Lien avec l'élève* : Civilité* : Mme M

Nom de famille* :

Nom d'usage : Prénom* :

 Domicile :  Travail :  Mobile :

J'accepte de recevoir des SMS :

ÉTUDE AUTOMATIQUE DU DROIT À BOURSE

Si vous avez la charge de l'enfant que vous inscrivez (nourriture, logement, habillement), nous pouvons étudier si vous avez **droit à une bourse pour son année scolaire**.

Pour cela, il vous suffit de remplir ou modifier les **informations ci-dessous, pour vous-même et pour votre concubin(e), si vous êtes dans cette situation**.

Ces informations sont indispensables pour nous permettre de récupérer automatiquement vos données fiscales.

De cette manière, vous n'aurez pas besoin de faire une demande de bourse à la rentrée.

Vous obtiendrez une réponse au cours du premier trimestre de l'année scolaire.

J'accepte l'étude automatique de mon droit à bourse et je complète les informations ci-dessous

Vous-même :

Nom de famille* (1) :

Nom d'usage (2) :

Prénom 1* (3) : Prénom 2 : Prénom 3 :

Date de naissance* : Pays de naissance* :

Département de naissance* (4) : Commune de naissance* (4) :

Votre concubin(e) :

Vous êtes en concubinage si vous vivez en couple sous le même toit, sans être marié ou pacsé (dans ce cas vous payez vos impôts séparément). L'accord de votre concubin(e) est indispensable pour cette démarche

Nom de famille* (1) : Civilité* : Mme M

Nom d'usage (2) :

Prénom 1* (3) : Prénom 2 : Prénom 3 :

Date de naissance* : Pays de naissance* :

Département de naissance* (4) : Commune de naissance* (4) :

(1) Nom de famille : nom de naissance, obligatoire

(2) Nom d'usage : à compléter si différent du nom de famille, par ex. nom d'époux/épouse

(3) Prénoms : dans l'ordre de l'état civil

(4) Département (ex : 075) et commune de naissance : à compléter si vous êtes nés en France

Je certifie l'exactitude des informations renseignées ci-dessus.

Date :

Signature :

Listes des pièces à fournir – Rentrée 2024

Les dates et horaires de rentrée seront communiqués sur le site début juillet.

Sur le site du lycée (www.lahotoie.org), une liste de manuels scolaires vous sera communiquée début juillet, vous devez faire les démarches pour vous les procurer soit auprès des associations de parents d'élèves (FCPE, PEEP) ou en librairie.

PIECES A JOINDRE AU DOSSIER POUR FINALISER L'INSCRIPTION

NOTEZ BIEN : TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA REFUSÉ.

Pour tous les élèves :

- Avis d'affectation
- Demande d'inscription (ce présent dossier dûment rempli et complété des pièces demandées)
- Exéat délivré par l'établissement d'origine
- Copie de la carte d'identité recto-verso de l'élève
- Copie du livret de famille (responsable légal + élève)
- Copie de l'attestation de recensement ou JAPD (pour les élèves de 16 à 24 ans)

- Photocopies des vaccins avec le nom de l'élève inscrit en haut de la feuille.
- La fiche de prise en charge en cas d'urgence.
- Copie du PAP, PAI, PPS ou Gevasco de l'élève, si besoin.

- La fiche intendance accompagnée d'un relevé d'identité bancaire du responsable légal et financier de l'élève.

Les documents de Sécurité sociale seront demandés si besoin à la rentrée scolaire.

Pour les élèves demi-pensionnaire : (*) Uniquement par virement

- l'inscription en qualité de ½ pensionnaire **sera effective contre remise d'un versement de 50.00 €** (pas pour les SHN dont la cantine est prise en charge par l'ASC).

Pour les élèves internes : (*)

- Versement de **100 €** (dès confirmation de l'acceptation de l'entrée à l'internat).

(*) : Le virement bancaire (Réf : bancaires : **IBAN : FR 76 1007 1800 0000 0010 0317 057 BIC : TRPUFRP1**) en indiquant le nom et le prénom de l'élève concerné ou le paiement en ligne via l'ENT (1), est à privilégier.

- L'attestation de prise en charge (faisant apparaître les dates de début et de la fin de la prise en charge) pour les élèves internes ou ½ pensionnaires, dont les frais scolaires seront pris en charge par les organismes sociaux.

Pour la biométrie :

- L'accord parental dûment complété et signé (à ne compléter que pour les élèves n'ayant pas déjà choisi ce mode de reconnaissance)

Transport :

- Les inscriptions sont à remplir en ligne sur le site des Hauts-de-France : <https://somme.transportscolaire.hautsdefrance.fr>

La carte Génération Hauts-de-France :

- Le conseil régional des Hauts-de France vous aide financièrement avec la carte GENERATION HAUTS-DE-France pour l'achat ou la location des manuels scolaires.

Pour les élèves ayant déjà la carte Génération noter le n° ici

(Présent sur le côté de la carte)

Pour les élèves n'ayant pas de carte, suivre la procédure sur le site

Generation.hdf@hautsdefrance.fr

FICHE INTENDANCE - 2024/2025 -

IDENTITE DE L'ÉLÈVE

NOM :

PRENOM :

Date de naissance : Classe pour 2024/2025 :

N° de la carte génération Hauts de France :

INSCRIPTION AU SERVICE D'HÉBERGEMENT

Veuillez cocher ci-dessous, la case correspondant au régime choisi.

EXTERNE

DEMI-PENSIONNAIRE

INTERNE

L'élève est-il (elle) boursier(ère) : Oui (fournir un RIB pour le versement) Non

Echelon de bourse à préciser :

COORDONNÉES DES PARENTS OU DU RESPONSABLE LÉGAL

NOM – PRÉNOM :

Date de naissance : Lieu de naissance :

Adresse :

Téléphone / Portable : / Adresse mail :

COORDONNÉES DU RESPONSABLE FINANCIER (= La personne qui paie les frais scolaires)

NOM – PRÉNOM :

Date de naissance : Lieu de naissance :

Adresse :

Téléphone / Portable : / Adresse mail :

En cas de placement judiciaire ou de mesure de curatelle :

FOURNIR UNE ATTESTATION DE PRISE EN CHARGE, POUR TOUS LES ÉLÈVES DONT LES FRAIS DE ½ PENSION OU D'INTERNAT SERONT PRIS EN CHARGE PAR UN ORGANISME D'AIDE SOCIALE. L'ATTESTATION PRÉCISERA LE SERVICE ET L'ADRESSE POSTALE, OÙ LES FACTURES DEVRONT ÊTRE ADRESSÉES PAR LE LYCÉE, AINSI QUE LES DATES DE DÉBUT ET DE FIN DE LA PRISE EN CHARGE DES FRAIS SCOLAIRES.

Fait à , le

Signatures des parents ou du responsable légal,
attestant l'exactitude des renseignements indiqués ci-dessus :

IMPORTANT : Joindre **obligatoirement** un relevé d'identité bancaire.

AUTORISATION DE RECONNAISSANCE DU CONTOUR DE MAIN POUR LE PASSAGE AU RESTAURANT SCOLAIRE DU LYEE LA HOTOIE D'AMIENS

Ce système n'est pas obligatoire, il complète le système existant de contrôle d'accès par carte (la carte génération hauts de France).

Il est basé à partir d'une double identification, un code unique déterminé par l'administration, et la reconnaissance du contour de la main droite.

Il est entièrement gratuit et permet d'éviter tous les problèmes de perte, vol et oubli de carte.

Il permet aussi d'éviter le rachat de carte (la carte génération HDF).

Avantages de cette solution :

La liberté qu'elle offre vis-à-vis des contraintes de l'identification (obligation de détenir un badge).

Le code authentifie l'élève, la main certifie de manière unique, celui qui se présente.

Il est impossible de récupérer cette donnée à l'insu de la personne.

La reconnaissance du contour de la main sera organisée dans le courant de l'année scolaire.

Les informations recueillies dans la présente fiche d'inscription font l'objet d'un traitement informatique, reposant sur la reconnaissance du contour de la main et destiné à la gestion des accès au restaurant scolaire et au traitement financier correspondant. Les destinataires de ces données sont les personnels du service intendance et de la vie scolaire.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent.

Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations concernant l'élève pour lequel vous êtes le représentant légal, veuillez-vous adresser au service de l'intendance bureau des frais scolaires.

Vous pouvez également, vous opposer à l'information des données du contrôle de la main vous concernant. Une carte d'accès vous sera alors délivrée au prix de 10.00 €.

Je soussigné(e), (Nom et prénom) :

Adresse :

de (Nom et prénom) :

élève au lycée La Hotoie d'AMIENS durant l'année scolaire 2024/2025.

Autorise le lycée La Hotoie d'AMIENS à utiliser le système de reconnaissance du contour de la main pour permettre l'accès au service de restauration de l'élève dont je suis le (la) responsable légal(e).

Fait à AMIENS, le (date) :

Signature du (ou de la) représentant(e) légal(e)

Lycée La Hotoie

DOCUMENT NON CONFIDENTIEL à remplir en début de chaque année scolaire : cette fiche a pour fonction de recueillir le consentement des représentants légaux afin de permettre de gérer au mieux une éventuelle urgence, d'administrer un médicament, et de servir à la collecte des données destinées à être enregistrées dans les applications numériques des professionnels de santé de l'Education nationale. Si vous souhaitez transmettre des informations confidentielles, vous pouvez le faire à l'aide de la « Fiche d'informations de santé », à remettre en **maines propres** à l'infirmier ou sous **enveloppe fermée** à son intention.

Année scolaire :

Classe :

- Externe
 Demi-pensionnaire
 Interne

Identification de l'élève :

Nom :

Prénoms :

Sexe :

Date de naissance :

Téléphone de l'élève :

Identification des parents ou des responsables légaux :

M. Mme : Nom Prénom

Adresse : Numéro et rue

Complément (appartement résidence, ...), Code postal et Ville

En cas d'urgence, un élève accidenté ou malade est orienté et transporté par les services de secours d'urgence vers l'hôpital ou le service de soins le mieux adapté déterminé par le SAMU-centre15. Les parents ou les responsables légaux sont avertis dans les meilleurs délais par l'établissement. **Un élève mineur ne peut pas sortir de l'hôpital ou du service de soins sans être accompagné d'un de ses parents ou de son responsable légal.** En cas d'accident, l'établissement s'efforce de prévenir la famille par les moyens les plus rapides. Indiquer au moins deux numéros de téléphone portable.

Personne à joindre	N° de téléphone portable	N° de téléphone domicile	N° de téléphone professionnel
Civilité, nom, <u>lien de parenté</u>			
Civilité, nom, <u>lien de parenté</u>			
Civilité, nom, <u>lien de parenté</u>			
Personne susceptible de vous joindre facilement :			

Renseignements concernant l'élève :

Médecin habituel de l'enfant : Dr

Téléphone :

Adresse :

Date du dernier rappel de vaccin antitétanique :

L'élève a : -un PPS (Projet Personnalisé de Scolarisation -*situation de handicap*-)

Oui Non

-un PAI (Projet d'Accueil Individualisé -*raison de santé*-)

Oui Non

PPS et/ou PAI seront joints à cette fiche en cas de sortie ou de voyage scolaire.

-un PAP (Plan d'Accompagnement Personnalisé -*troubles des apprentissages*-)

Oui Non

Observations particulières que vous jugez utile de porter à la connaissance de l'établissement :

Continuer au verso si besoin

Vu, et pris connaissance, le

Signature des responsables légaux :

LA MAISON DES LYCEENS AU LYCEE DE LA HOTOIE

La Maison des lycéens, constituée sous forme d'association dont le siège se situe dans l'établissement, la Maison des lycéens obéit au régime de droit commun des associations, défini par la loi du 1er juillet 1901, relative au contrat d'association.

La Maison des Lycéens a pour finalité

- De promouvoir l'apprentissage de la vie civique et démocratique.
- De promouvoir, coordonner, aider, et animer toutes les activités socio-éducatives de l'établissement (clubs, organisations de manifestations culturelles, ...)
- D'aider au développement de la vie culturelle au lycée et donner aux élèves l'occasion de s'engager dans des projets, de faire l'apprentissage de leur autonomie et de prendre des responsabilités importantes.
- De rassembler les élèves souhaitant s'engager dans des actions citoyennes et prendre des responsabilités au sein de l'établissement dans les domaines culturel, artistique, sportif et humanitaire.

La Maison des lycéens fonctionne en relation étroite avec le Conseil des délégués pour la Vie Lycéenne (CVL).

Cette association fonctionne avec l'élection d'un conseil d'administration qui nomme un bureau de fonctionnement avec un président, vice-président, trésorier et secrétaire.

Concrètement, la Maison des Lycéens finance l'achat de BD et l'abonnement à certains journaux au CDI. **Elle est le cadre idéal pour élaborer des projets** en autonomie, comme la réalisation d'un **journal lycéen** (projet d'élèves ...), l'organisation d'une **manifestation particulière** (concert, fête d'internat ...), **Ciné-club**, club de jeux ...

Toutes les idées seront les bienvenues lors de la réunion de présentation en début d'année.

Pour tous ces projets, la Maison des Lycéens a besoin de votre contribution et de votre cotisation.

La cotisation pour 2024/2025 est de : 6 €

Les internes du lycée profitent des avantages de cette association (fête d'internat, activités diverses...).

Il est indispensable de cotiser pour assurer la continuité de cette association.



INSCRIPTION À LA MAISON DES LYCÉENS (En majuscules)

Nom :

Prénom :

Classe :

J'adhère à la Maison des lycéens pour la somme de 6 €.

Payé en Espèces

Payé par chèque à l'ordre de la maison des lycéens

(Merci d'indiquer le nom et la classe de l'élève au dos du chèque)

Journées d'inscription au lycée de la Hotoie

Judi 27 Juin	
<i>Filière générale (inscription par ordre alphabétique)</i>	
8h-10h	Noms de famille commençant par la lettre A
10h-12h	Noms de famille commençant par les lettres B et C
13h30-15h30	Noms de famille commençant par la lettre D
15h30-17h30	Noms de famille commençant par les lettres E, F et G
<i>Filière professionnelle</i>	
Matin	Seconde baccalauréat professionnelle
Après-midi	1 ^{ère} année de CAP (cuisine et HCR)

Vendredi 28 Juin	
<i>Uniquement pour la filière générale (inscription par ordre alphabétique)</i>	
8h-10h	Noms de famille commençant par les lettres H, I, J, K, L
10h-12h	Noms de famille commençant par les lettres M, N, O
13h30-15h30	Noms de famille commençant par les lettres P, Q, R, S
15h30-17h30	Noms de famille commençant par les lettres T, U, V, W, X, Y, Z

Lundi 1^{er} Juillet	
8h-12h	Nouveaux élèves en 1 ^{ère} STMG, 1 ^{ère} S2TMD ou 1 ^{ère} Bac Pro
13h30-17h30	



Région
Hauts-de-France

Lycéen ? Apprenti ?
Demande ta carte **Génération #HDF!**

De nombreux
avantages
jusqu'à
200 €*



* 200 € pour
les apprentis
en 1^{re} année
100 € pour les 2^{ndes}
55 € pour les 1^{res}
et Terminales.

**GÉNÉRATION
#HDF**

Retrouvons-nous sur

generation.hautsdefrance.fr



POUR TOUTES
INFORMATIONS

0 800 026 080

Service & appel
gratuits



PUIS-JE BÉNÉFICIER DE LA CARTE GÉNÉRATION #HDF ?

Oui, si vous êtes lycéens (hors BTS) **ou** apprentis en première année de formation.

QUELLES AIDES LA CARTE GÉNÉRATION #HDF M'OFFRE-T-ELLE ?

- **Pour les lycéens**, une allocation de 100 € la première année et 55 € les années suivantes pour l'achat ou la location des manuels scolaires et d'équipements nécessaires à votre scolarité, utilisable dès la validation ou revalidation de la carte, et jusqu'à la date de validité des droits de l'année en cours*.

Le jeune dont la famille rencontre des difficultés financières peut faire appel à l'**aide complémentaire à la scolarité**. Cette aide peut être sollicitée par le lycéen ou sa famille, auprès de l'établissement.

* Retrouvez les dates de validité sur votre espace personnel ou sur generation.hautsdefrance.fr

- **Pour les apprentis** en première année de formation, une allocation de 200 € pour l'achat ou la location des manuels scolaires et d'équipement professionnel, à utiliser dans les 6 mois à compter de la validation ou la revalidation de la carte.

D'autres aides en faveur des apprentis sont disponibles chaque année via le compte personnel Génération #HDF :

- jusqu'à 200 €/an pour les frais de transports,
- 80 €/an pour compenser les dépenses liées au logement,
- 100 €/an pour les frais de restauration.

COMMENT OBTENIR MA CARTE GÉNÉRATION #HDF ?

Connectez-vous sur

- **L'application Génération #HDF**
- ou sur
- generation.hautsdefrance.fr

Attention ! Votre carte ne vous sera adressée qu'après la validation de votre inscription par votre établissement.

J'AI DÉJÀ UNE CARTE GÉNÉRATION #HDF

Communiquez votre numéro de carte à votre établissement qui procédera à la mise à jour de votre inscription et activera vos droits pour l'année en cours. Vous gardez votre carte tout au long de votre scolarité. Seuls vos droits sont mis à jour lorsque vous changez de statut ou d'établissement.

OÙ ET COMMENT UTILISER MA CARTE GÉNÉRATION #HDF ?

- En présentant votre carte au partenaire de votre choix* qui effectuera une transaction en ligne ou avec un terminal de paiement dédié.
- En effectuant, via votre espace personnel, un paiement ou un prépaiement en ligne au partenaire de votre choix si celui-ci accepte ce mode de règlement.

* Retrouvez la liste des Partenaires sur votre espace personnel ou sur generation.hautsdefrance.fr

Pour toutes questions relatives à la carte Génération #HDF, rendez-vous sur la foire aux questions du site generation.hautsdefrance.fr

GÉNÉRATION #HDF

Retrouvons-nous sur



generation.hautsdefrance.fr



Région
Hauts-de-France

